

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **21 mai 2012**

Délibération n° 2012-2980

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Requalification du boulevard scientifique Tony Garnier tranche 3 - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : lundi 7 mai 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 22 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Crédoz), Calvel (pouvoir à M. Assi), Crimier (pouvoir à M. Barral), Charles (pouvoir à M. Buna), Colin (pouvoir à M. Abadie), Blein (pouvoir à Mme David M.), Vesco, Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), MM. Balme (pouvoir à M. Réale), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury, Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Buffet), Huguet (pouvoir à Mme Levy), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart, Léonard (pouvoir à M. Gignoux), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Llung).

Absents non excusés : Mmes Domenech Diana, Bocquet, MM. Chabert, Dumas, Giordano, Lelièvre.

Séance publique du 21 mai 2012**Délibération n° 2012-2980**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Requalification du boulevard scientifique Tony Garnier tranche 3 - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2012-2674 du 9 janvier 2012 relative à l'ajustement de la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014, le Conseil de communauté a approuvé l'inscription de l'opération "Boulevard Tony Garnier - tranche 3" sur la Commune de Lyon 7°.

Cette opération s'insère au sein du projet global de l'aménagement du boulevard scientifique Tony Garnier dont la réalisation a été scindée en 6 tranches opérationnelles. Une première tranche a été livrée en août 2005 et 2 autres en août et septembre 2007.

La présente opération concerne les 3 tranches restantes :

- tranche C : avenue Tony Garnier de l'avenue Jean Jaurès à la rue Jean Bouin,
- tranche D : avenue Tony Garnier de la rue Jean Bouin au boulevard Jules Carteret,
- tranche E : boulevard Chambaud de la Bruyère du boulevard Jules Carteret au pont de la Compagnie nationale du Rhône (CNR).

En raison de la libération programmée des emprises foncières occupées par la CNR, les tranches D et E peuvent entrer en phase opérationnelle.

La réalisation de la tranche C est conditionnée à la libération d'emprises foncières occupées par des terrains de sport de la Ville de Lyon. Cette libération n'est pas acquise à ce jour mais pourrait intervenir à moyen terme. C'est pourquoi cette tranche n'entrera pas en phase opérationnelle immédiatement.

Les objectifs du programme sont les suivants :

- prolonger l'entrée de ville de qualité avec un caractère identitaire fort,
- instaurer un véritable lien urbain,
- devenir un atout majeur dans le développement économique du site.

Le projet prévoit la création d'un boulevard urbain élargi à 42 mètres, dans la continuité des tranches déjà réalisées.

La demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme correspond au financement des études techniques préalables et de conception, ainsi que des régularisations foncières à prévoir dans le cadre du projet, pour un coût total estimé à 1 760 000 € TTC.

Le coût d'objectif global de l'opération est estimé à environ 13 180 000 € TTC ;

Vu le dit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les orientations d'aménagement et le lancement de l'opération de requalification du boulevard scientifique Tony Garnier tranche 3 à Lyon 7°.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur l'opération n° 0P09O2719, pour un montant total de 1 760 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartie selon l'échéancier suivant :

- 300 000 € TTC en 2012,
- 760 000 € TTC en 2013,
- 200 000 € TTC en 2014,
- 350 000 € TTC en 2015,
- 150 000 € TTC en 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 mai 2012.